

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE

AERE 2024/2025

PREAMBULE

Ce règlement est établi pour accueillir au mieux les enfants au centre aéré et garantir un meilleur fonctionnement, entre les différents acteurs (enfants, animateurs, directeurs, partenaires). Vous y trouverez le détail du fonctionnement des différentes périodes de l'année. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il puisse y avoir des organisations différentes comme les horaires ou les activités proposées.

FONCTIONNEMENT

Le centre aéré est ouvert toute l'année : les mercredis, pendant les vacances d'hiver, de Printemps, de la Toussaint ainsi que les vacances d'été. Il est donc fermé pour les vacances de Noël ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés. Il s'agit des vacances de la Zone C (Ile de France), du lundi au vendredi.

| | Mercredis | Hiver, Printemps, Toussaint | Eté (Juillet + Août) |
|------------------|-------------|-----------------------------|----------------------|
| Accueil le matin | 8h – 9h30 | 8h – 9h30 | 8h – 9h30 |
| Accueil le soir | 16h30 – 18h | 16h30 – 18h | 17h – 18h30 |

LIEU

| | Mercredis | Hiver, Printemps, Toussaint | Eté (Juillet + Août) |
|-----------------------|-------------|-----------------------------|----------------------|
| Enfant de 4 à 6 ans | Planétarium | Planétarium | Salle polyvalente |
| Enfant de 7 à 11 ans | Planétarium | Planétarium | Salle polyvalente |
| Enfant de 12 ans et + | - | - | Salle polyvalente |



CONTACTS

- Adresse de la structure : Ile de loisirs de Buthiers – 73 rue des roches 77760 BUTHIERS
- Gestionnaire : SMEAG de l'île de loisirs de Buthiers
- Accueil générale/bureaux : 01 64 24 2 87
- Mail général (facturation) : contact@buthiers.iledeloisirs.fr
- Directeur du centre aéré : Sébastien PERRUCHET s.perruchet@buthiers.iledeloisirs.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Une inscription préalable est obligatoire avant la venue de votre enfant. Elle doit être validée par la direction du centre aéré, **par retour de mail**.
- **Un ajout ou suppression de journée de présence est à demander 5 jours à l'avance, sous réserve de validation. Cette demande est à formuler par écrit ou mail. Sans justificatif valable, une annulation ou absence peut faire l'objet d'une facturation.**
- L'acquittement des factures précédentes est obligatoire.
- L'enfant doit être accompagné d'un responsable légal jusqu'à la prise en charge par un animateur (au centre aéré et au bus). Toute personne majeure accompagnant l'enfant ou venant le chercher doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.
- Toute sortie ou accueil en dehors des créneaux établis doit faire l'objet d'une demande écrite, datée et signée par le responsable légal de l'enfant.
- Pour l'accueil d'un enfant en situation d'handicap ou présentant un souci de santé (suivi médical régulier, prise de médicament, ...), nécessitant une organisation particulière, une réunion avec les parents (responsables légaux) et l'équipe de direction du centre aéré doit être organisée afin d'étudier la faisabilité de cet accueil.

DOCUMENTS A FOURNIR

- L'avis d'imposition N-1 (2024 sur les revenus 2023, pour l'année scolaire 2024/2025) sur laquelle l'enfant est déclaré.
- Attestation d'assurance : responsabilité civile / extrascolaire.
- Fiche d'inscription remplie et signée + l'acceptation du présent règlement en cochant la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription.
- Photocopie des vaccins à jour.

TARIFICATION

- Les tarifs présentés ci-dessus correspondent à une tarification journalière par enfant.
- Mode de calcul : Revenu fiscal de référence (indiqué sur l'avis d'imposition) divisé par 12 (nombre de mois) divisé par le nombre de part (indiqué sur l'avis d'imposition).
- Pour les mercredis, la facture est établie à la fin de chaque mois. Pour les vacances, c'est le vendredi. Elle est envoyée dans un premier temps par mail (dossier spam à vérifier). Un titre exécutoire du Trésor Public sera envoyé si la facture n'est pas réglée.
- Envoi par mail de la facture acquittée sur demande.
- Paiements par chèque, espèce, chèques vacances acceptés au centre aéré, sous enveloppe. Notifier le n° de facture et l'identité de l'enfant.
- Paiement en CB uniquement à l'accueil général, ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.
- Paiement par virement : RIB/IBAN indiqué en bas de la facture. Notifier le n° de facture et l'identité de l'enfant.

| Quotient familial | Domicile dans le 77 | Domicile hors 77 |
|--|---|---|
| Inférieur à 850€ | 10.50€ | 26€ |
| De 851€ à 1050€ | 16€ | 26€ |
| De 1051€ à 1250€ | 21€ | 26€ |
| De 1251€ et + | 26€ | 26€ |
| Pour une inscription de 4 ou 5 jours par semaine | 22.50€ (1 ^{er} enfant) 21.50€ (2 ^{ème} enfant) | 22.50€ (1 ^{er} enfant) 21.50€ (2 ^{ème} enfant) |

- Tout impayé pourra donner lieu à une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

ENCADREMENT

L'équipe du centre aéré est constituée d'un directeur, d'un adjoint et d'animateurs. Selon la période, des animateurs en stage sont accueillis. Concernant les activités spécifiques (acrobranche, sports codifiés, ...) l'éducateur sera obligatoirement qualifié pour celles-ci.

TENUE VESTIMENTAIRE

Durant sa journée, les enfants pratiqueront des activités ludiques, sportives nécessitant une tenue adéquate. Il est conseillé de NOTER les affaires (veste, casquette, doudou, écharpe, gants ...).

- Pour le parcours aventure : chaussures FERMEES obligatoires.
- Pour la piscine (Juillet/Août) : serviette, MAILLOT DE BAIN obligatoire (short interdit).
- Pour le simulateur de glisse : serviette, maillot de bain.
- Pour les beaux jours : casquette, chapeau, crème solaire, gourde.
- En cas de « mauvais temps » : k-way, tenue de rechange.
- Pour les plus petits : affaires de rechange, doudou.
- Pour les grands jeux du vendredi : un déguisement (pour ceux qui en ont envie).

EFFETS PERSONNELS

- En dehors des affaires cités précédemment, une demande préalable doit être effectuée pour apporter un quelconque article ou denrée alimentaire au centre aéré.
- L'usage des jeux électroniques, enceinte, lecteurs de musique n'est pas autorisé. Le téléphone portable est toléré dans le cas d'une utilisation restreinte, du cadre familial en cas de besoin.
- Le port de bijoux et/ou d'objet de valeur est fortement déconseillé.

L'île de loisirs de Buthiers décline toute responsabilité en cas d'incident résultant d'une méconnaissance de ces présentes dispositions. Tout vêtement ou objet oublié et non réclamé à la fin de l'année scolaire sera donné à une œuvre/association caritative.

ACTIVITES

Liste non exhaustive des activités animées au centre aéré : parcours aventure, parcours pieds nus, mini-golf, vélos funs, escalade, activités manuelles, activités traditionnelles, jeux de société, simulateur de glisse, piscine (juillet/août uniquement), ...

En été, le vendredi après-midi est réservé aux grandes animations avec tous les enfants du Centre Aéré : carnaval, kermesse, spectacle, chasse au trésor, olympiades, ...

Pour les vacances, le planning de la semaine est disponible dès le lundi matin sur le site internet : www.buthiers.iledeloisirs.fr dans l'onglet Clubs/Centre puis Centre de loisirs.

JOURNEE TYPE

| | Mercredis | Hiver, Printemps, Toussaint | Eté (Juillet + Août) |
|---------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 8h – 9h30 | Accueil échelonné | Accueil échelonné | Accueil échelonné |
| 9h30 – 10h | Présentation de la journée + groupes | Présentation de la journée + groupes | Présentation de la journée + groupes |
| 10h – 12h | Activités extérieures + clubs | Activités extérieures | Activités extérieures |
| 12h – 13h30 | Déjeuner | Déjeuner | Déjeuner |
| 13h30 – 14h30 | Activités calmes | Activités calmes | Activités calmes |
| 14h30- 16h | Activités extérieures + clubs | Activités extérieures | Activités extérieures |
| 16h – 16h30 | Goûter | Goûter | Piscine |
| 16h30 – 17h | Départs échelonnés | Départs échelonnés | Piscine + Goûter |
| 17h – 17h30 | Départs échelonnés | Départs échelonnés | Départs échelonnés |
| 17h30 – 18h | Départs échelonnés + Fermeture | Départs échelonnés + Fermeture | Départs échelonnés |
| 18h – 18h30 | - | - | Départs échelonnés + Fermeture |

RESTAURATION

- Pour toutes les périodes de l'année, le déjeuner et le goûter sont compris.
- Le menu est affiché chaque semaine à l'accueil du centre aéré, le goûter est variable et ne fait pas l'objet d'un menu spécifique.
- Concernant les allergies et régimes particuliers, le service restauration s'adapte au mieux pour proposer un repas adapté et varié. Il n'est pas prévu de menu spécifique pour convenance personnelle.
- Lorsque qu'un pique-nique est organisé, il est fourni par le service restauration de l'île de loisirs.

SANTE ET PREMIERS SECOURS

Les enfants malades ne sont pas acceptés au centre aéré.

- Lorsqu'un enfant présente des symptômes (fièvre, mal de tête, douleurs anormales, ...) il est mis au repos, isolé du groupe et la famille est prévenue, pour venir le chercher si la situation perdure.
- En cas d'accident bénin, l'enfant est pris en charge et soigné par un membre du personnel, qualifié. La famille est mise au courant en fin de journée, les gestes de premiers secours sont notifiés dans le cahier des soins.
- En cas d'accident, le personnel qualifié prend en charge l'enfant. Prodiges les gestes de premiers secours et alerte les pompiers ou SAMU selon la situation. La famille est alors prévenue et est tenue informée de la suite des événements. Si un responsable légal de l'enfant ne peut venir sur place avant le transport à l'hôpital, c'est un animateur qui accompagne l'enfant et fait le lien avec la famille.
- Les médicaments : l'équipe d'animation n'est autorisée à administrer un médicament, seulement dans le cas d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) et prévoyant l'obligation d'une médication en journée.

VIE COLLECTIVE

Le centre aéré est un lieu accueillant dans lequel chacun doit respecter les règles de vivre-ensemble. Nous sommes tous concernés par le respect des autres, du matériel et de l'environnement. Tout incident, détérioration, conflit, fera l'objet d'une réflexion sur la sanction à apporter. Elle peut aller de l'avertissement verbal à l'exclusion temporaire voire définitive du centre aéré. Le remplacement et/ou la réparation d'un quelconque matériel, pourra faire l'objet d'une facturation pour la personne responsable.

Le centre aéré de l'île de loisirs Buthiers accueille depuis de nombreuses années les enfants dans un esprit où l'animation et l'éducation ne font qu'un. L'équipe d'animation et de direction reste ouverte aux retours, positifs comme négatifs, des enfants, parents, partenaires du centre aéré dans le but d'améliorer chaque jour notre quotidien.

EXECUTION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur est disponible à la lecture sur le site internet de l'île de loisirs de Buthiers, en PDF par envoi de mail sur demande.

Les parents, responsables légaux de l'enfant, sont chargés de le lire et de l'expliquer à leur enfant. En cas de modification majeure, ce règlement est envoyé par mail à l'ensemble des inscrits.

L'équipe d'animation
Ile de loisirs de Buthiers

Satyne NIVAULT
Adjointe du centre aéré

Sébastien PERRUCHET
Directeur du centre aéré